



formation acceptée ,faite,reglée et non prise en charge

Par **matapem**, le **03/10/2009** à **14:38**

en janvier je propose une formation ds le cadre de mon travail à mes superiueures
ma formation est acceptée
on me dit qu'il n'y a pas de papier à faire
juillet je pars 1 semaine sur paris mais cette formation n'a pas été réglée par mon employeur
A mon retour j'en informe la comptable .La surveillante responsable est en vacances
Je Lui envoie un mail
sa réponse est de régler et elle me reglera à son retour
Ce que je fais
le temps passe j'insiste "je dérange"
Fin septembre les 2 responsables m'annoncent que ma formation ne peut être prise en charge car pas le stage n'a pas de numéro d'affiliation et dc ils ne seront pas remboursés
"C'est comme ça"me dit on
Du coup il aurait fallu que je regardel'existence du fameux numero d'affiliation.
Depuis je ne sais comment faire car de leur côté rien ne bougera et ai tt réglé stage train repas
ai garde le mail me demandant de regler
De plus je suis a mi temps et ce stage a durer un temps complet ai pris des vacances de mon autre travail aussi je desirerais savoir si je peux recupere un mi temps
merci de m'eclairer

Par **Aquanaute13**, le **17/10/2009** à **10:55**

Bonjour matapem

Si tout à été fait oralement, sans aucun écrit, ce sera difficile pour vous.
Les formations passent normalement par le PAUF élaboré par l'employeur ou la Direction avec avis du CE ou des DP.

Contactez donc les DP et les élus du CE et exposez votre problème.

Contactez l'organisme de formation pour leur demander les documents relatifs à votre stage et notamment une attestation de stage si cela n'a pas été fait.

Vous pourrez les déduire de vos revenus lors de la prochaine déclaration.

Cordialement
Aquanaute13